



LES LYCEES DE L'ETRANGER,

UNE VALEUR CULTURELLE FRANÇAISE A SOUTENIR DANS LA MONDIALISATION

Vu de France, l'enseignement français à l'étranger est ce cousin de province dont on sait vaguement ce qu'il fait, qu'on aime bien, mais qu'on connaît mal : avec ses 500 établissements, tous payants, son public un peu trop vite placé dans la catégorie des privilégiés, il semble aux antipodes des problématiques scolaires françaises. On le cherche en vain dans le débat national, alors même qu'il s'adresse aux plus de deux millions de Français expatriés et aux nombreux étrangers qui font plus confiance à l'école française qu'à d'autres. On répète qu'il est un enseignement d'excellence, et un atout pour l'influence française. Mais comment, pourquoi et pour combien de temps dans un monde qui bouge et qui questionne les certitudes les mieux établies ? Et que peut-il nous apprendre sur l'école française de France ?

Voici cinq constats et cinq pistes de solutions qui ne sont pas sans faire écho aux débats hexagonaux.

1. QUAND ON PARLE DE MONDIALISATION DES ECHANGES, ON PENSE PLUS SPONTANEMENT A L'ECONOMIE, A L'ENTREPRISE ET A LA FINANCE QU'A L'ECOLE, ALORS QUE, HORS DE NOS FRONTIERES LE PHENOMENE TOUCHE L'ECOLE FRANÇAISE

- 1.1 L'un des acquis les plus marquants de notre époque est que pour tout le monde, riches ou pauvres, l'éducation des enfants est devenue une priorité ; c'est souvent le premier budget des familles des classes moyennes. Du coup, l'école est partout devenue un marché concurrentiel dans lequel tout le monde s'implique, Etats et institutions privées. Hors de nos frontières, le temps est passé où l'école française constituait l'une des seules offres de référence ; il lui faut affirmer sa valeur par rapport à d'autres modèles, en convaincre des publics exigeants parce qu'ils sont chaque jour mieux informés et plus connectés.
- 1.2 En France, l'école reste encore un domaine largement régalien : l'Etat la finance et la régule par la loi. Un nombre croissant de pays d'accueil en font maintenant un enjeu de leur souveraineté. L'école étrangère est donc soumise à des lois locales souvent strictes, elle n'échappe plus à la règle et ne jouit que rarement du privilège d'extraterritorialité. On oublie qu'elle n'existera que si elle apprend à être un outil de coopération, à faire preuve de souplesse et de disponibilité, donc d'adaptation intelligente à des normes qui ne sont pas toujours les siennes. Ces contraintes interrogent et son pilotage et son évaluation par l'Etat.
- 1.3 L'usage généralisé de l'anglais, et l'usage extensif de grandes langues comme l'espagnol, l'arabe, le mandarin, influencent lourdement la demande et l'offre scolaires. Le statut de la langue française la protège encore parce qu'elle est l'une des grandes langues internationales, mais elle n'est plus, loin s'en faut, une langue d'usage universelle. L'école française doit donc désormais montrer sa capacité à faire apprendre les

langues et apprendre en langues, ce qu'exigent les familles, sans céder d'un pouce sur l'ambition pédagogique et éducative qui fait sa réputation : celle de former des jeunes citoyens libres et responsables. Cette synthèse n'est pas a priori son terrain d'élection, d'autres modèles y ont montré leur savoir-faire.

- 1.4 L'autre phénomène marquant de notre époque est que l'école est devenue l'antichambre des études supérieures dont la plupart des familles rêvent pour leurs enfants ; c'est ce qui explique que, passé l'état de grâce de la maternelle, la pression parentale ne cesse de s'exercer sur elle. Or, les élèves qui fréquentent l'école française à l'étranger montrent un intérêt croissant pour une mobilité ouverte notamment vers l'université d'inspiration anglo-américaine, même dans les pays de tradition francophone. Il faut évidemment tout faire pour que l'enseignement supérieur français reste attractif pour les jeunes étrangers et s'appuyer sur l'école française à l'étranger pour cela ; mais les élèves, même en France, changent, leurs horizons s'ouvrent, leurs projets se diversifient ; il faut les convaincre que la fréquentation de l'école française est un atout, pas un handicap, pour accéder à d'autres systèmes d'enseignement supérieur que le nôtre. La Mission laïque française en a fait le thème de son congrès annuel à New-York (10 au 12 avril 2017).
- 1.5 Enfin, même le public français n'est plus captif. Aujourd'hui, la France compterait plus de 2 000 000 d'expatriés, pour moitié dans l'Union européenne; or, 345 000 élèves sont scolarisés dans les quelque 500 établissements d'enseignement français à l'étranger, dont les deux tiers sont des enfants non français. Il n'existe pas d'étude documentée sur ce sujet mais le fait est qu'une proportion importante des jeunes Français expatriés ne fréquente pas une école française. Certains de nos compatriotes peuvent opter pour l'immersion de leurs enfants dans un système scolaire national parce qu'à leurs yeux il procure une meilleure garantie d'insertion dans le pays d'accueil ; c'est un choix courant aux Etats-Unis et dans certains pays l'Union européenne. Il arrive aussi que le coût de l'école française rende l'accès impossible à d'autres, faute de ressources suffisantes. Dans les deux cas cette désaffection interroge sur la confiance qu'inspire l'école française et sur le fléchage des moyens que l'Etat y consacre.

Autant de constats à l'étranger que de questions chez nous : le classement, le « benchmarking » scolaire et universitaire ont fait irruption dans le débat français ; la question des langues surplombe nos réformes ; l'université française se bat pour augmenter son attractivité, et le privé mord sur le public quand l'offre ne convainc pas les parents. Le cousin de province n'est plus si lointain.

2. OU PORTER L'EFFORT DE L'ÉTAT, DEMAIN ?

Il faut un pilote dans cet avion, et ne pas se laisser de dire que l'Etat joue ici un rôle majeur. C'est bien sûr une question de budget, mais dans le contexte actuel, il serait assez vain d'imaginer que l'Etat pourra consacrer plus que le demi-milliard d'euros qu'il y met aujourd'hui. Pour que l'école à l'étranger reste une valeur sûre, il lui faut un pilotage public décidé, qui utilise mieux les ressources disponibles, libère l'initiative, encourage l'innovation, augmente les compétences.

Au cours de la mandature qui s'achève, les pouvoirs publics ont semblé vouloir faire de l'enseignement français à l'étranger un élément de politique publique en soi, pour développer ce vecteur de l'influence française : l'Etat ne veut plus s'y sentir seul, il affirme l'utilité à ses côtés des opérateurs associatifs et privés, qui concourent au développement de ce réseau ; il souhaite renforcer la qualité de l'offre pédagogique, et il veut l'ouvrir vers les enseignements technologique et professionnel. Ces principes sont bons, mais il faut maintenant les mettre en œuvre, ce qu'un pilotage interministériel trop timide n'a pas permis jusque-là.

2.1. Mieux répartir les moyens publics : les enseignants titulaires et les moyens budgétaires

La Cour des comptes a récemment audité l'agence qui gère les moyens de l'Etat affectés à l'enseignement français à l'étranger, l'AEFE; elle a alerté sur les limites du modèle économique et budgétaire actuel. Elle estime pourtant qu'à coût constant, l'Etat, s'il le veut, aurait les leviers nécessaires pour lui donner un second souffle.

La révision du mode de gestion de l'enseignement français à l'étranger est une décision lourde, car elle rencontre des situations de fait, mais elle est nécessaire pour redonner ses chances à un réseau scolaire dont la qualité et le développement ne peuvent s'accommoder plus longtemps des rigidités administratives actuelles. Ce sont elles qui empêchent notamment de répartir de manière équilibrée les postes de professeurs titulaires de l'Education nationale. Les disparités sont considérables entre les établissements : certains comptent une grande majorité de professeurs français, d'autres n'en ont quasiment pas. Tout le monde peut comprendre qu'il est beaucoup plus facile par exemple de trouver des professeurs bien formés et disponibles dans l'Union européenne qu'en Afrique subsaharienne ou en Arabie saoudite, alors que nous y avons des intérêts d'influence. La correction de ces écarts ne peut relever que de la volonté publique.

Par ailleurs, le même principe d'équité commanderait que, par étapes, on parvienne à ce que les établissements de l'étranger subviennent à l'essentiel de leur fonctionnement, mais en même temps qu'un transfert d'égale importance vers ces établissements soutienne la mise en place de tarifs dégressifs, ajustés aux revenus des familles françaises vérifiés selon des critères économiques fiables et avec des moyens de contrôle appropriés.

2.2. Passer du contrôle de conformité des établissements à une évaluation dynamique

L'homologation est la clé de voûte de l'enseignement français à l'étranger ; c'est le certificat de conformité que délivre le Ministère de l'Education nationale. Il atteste la qualité pédagogique des écoles, il assure les usagers d'une possibilité de mobilité internationale au sein du réseau et vers la France. C'est l'homologation qui a construit le plus fort réseau scolaire d'un Etat souverain à l'étranger.

Le problème est que la procédure a vieilli : son principe est de vérifier que les instructions sont bien respectées, alors que la pression de la demande et des contraintes locales interdisent de juger de la mise en œuvre du programme français comme s'il était seul au monde. Il est courant par exemple qu'une école française en Amérique du nord, doive se conformer en même temps au programme de l'Etat dans lequel elle se trouve, et à un ou plusieurs autres programmes internationaux ; le contexte le veut ainsi et les parents ne l'entendent pas autrement. A l'inverse, on ne se demande pas pourquoi une école qui, dans tel pays, ne compte que 10% de titulaires dans son effectif enseignant, obtient des résultats aussi bons aux examens français que telle autre, qui en comptera 90% dans un autre contexte.

Ce qui compte désormais, ce n'est pas de faire rentrer toutes les réalités scolaires dans un seul moule, c'est de constater comment le programme français dans des contextes aussi variés, parvient en s'adaptant et sans perdre son âme, à faire réussir des enfants français et étrangers.

Le contrôle de conformité est devenu coûteux et inutilement pesant ; il faut aller vers une procédure d'évaluation dynamique, participative, qui valorise les projets, les innovations, qui accompagne la qualité du corps professoral et montre la vigueur de la culture éducative française. En promouvant l'autoévaluation des établissements, en prenant en compte les particularités du contexte local, en installant un protocole d'évaluation des établissements collectif, par les pairs, en y mobilisant les corps d'inspection français installés dans un rôle de conseil mais aussi de contrôle de la qualité, on sortira d'une procédure devenue inefficace parce qu'artificiellement uniforme, pour se focaliser sur la validation et la valorisation de projets locaux,

articulés à partir des normes françaises mais dans un esprit de coopération avec le contexte local. L'esprit des réformes actuelles en France montre la voie.

Cette révolution de point de vue exige que l'Etat, c'est-à-dire le ministère chargé de l'Education nationale, le seul dans notre fonctionnement d'Etat à pouvoir attester la valeur de la « marque française », décide la création d'une instance publique d'évaluation capable de conduire cette mission car elle doit être entièrement séparée du rôle de l'AEFE, agence de moyens et de gestion d'établissements.

2.3. Relier directement l'école française à l'étranger à celle de France

L'enseignement français à l'étranger est un produit culturel national ; seule l'Education nationale est à même de veiller à lui procurer la ressource intellectuelle qui augmentera sa valeur. Le seul moyen pour y parvenir est de jeter des ponts entre l'Education en France et celle de l'étranger, et d'en confier la responsabilité directe aux cadres locaux de l'éducation nationale, les recteurs d'académie ; car le monde est vaste, il faut donc par zones géographiques donner aux écoles de l'étranger des correspondants naturels : ce sont les régions académiques françaises. Cette bonne idée n'est pas nouvelle ; mais elle a fait long feu faute de volonté administrative. Pourtant, l'évolution du système scolaire français, à la fois très déconcentré et progressivement décentralisé, appuyé sur les grandes régions, libère des promesses considérables pour les 500 établissements de l'étranger. Les recteurs d'académie trouvent souvent grand intérêt à ouvrir cette porte vers l'international, vecteur possible de mobilité des cadres, des professeurs, des élèves. La Mission laïque française en fait l'expérience depuis quelques années au plus grand profit de son réseau, sans d'ailleurs peser sur les moyens publics puisque les coûts pour l'essentiel sont à sa charge. Il faut construire cette solidarité entre les deux écoles, celle de France, celle de l'étranger, c'est l'intérêt de la France.

2.4. Innover, ouvrir les fenêtres pour augmenter la qualité

Quelle est à l'extérieur la principale « valeur ajoutée » de l'école française ? Un programme rigoureux qui, de la maternelle - emblématique de notre savoir-faire - au baccalauréat, construit une personnalité, cultivée, responsable, citoyenne, en la faisant héritière d'un patrimoine culturel humaniste et européen. Beaucoup de familles étrangères apprécient sa capacité à libérer l'esprit critique, alors qu'il est si souvent bridé dans le monde d'aujourd'hui. C'est ce socle qu'il faut enrichir par l'usage intelligent du numérique, le renforcement des disciplines scientifiques, la présence accrue de la philosophie et des arts, facteurs d'épanouissement mais aussi d'accroissement des chances dans la mobilité internationale.

La place de l'innovation et de la recherche est ici déterminante. Une école innovante est, comme le souligne le tout récent rapport de François Taddéi, une école du projet, une école où la coopération entre élèves, professeurs, parents donne leur place à la curiosité fertile, à l'inventivité, au collectif qui construit des établissements responsables. A l'étranger, compte tenu de l'éloignement, ces pratiques sont indispensables, et la Mission laïque française promeut en Amérique du nord ces dispositifs « apprenants » autour du partage des pratiques, de la formation, de l'accès à la recherche.

Evidemment, ce n'est pas en restant dans sa « bulle » que l'école française renforcera sa valeur : elle a besoin de partager ses projets, ses expériences avec des partenaires universitaires, avec d'autres réseaux notamment francophones car la francophonie est son espace naturel d'appartenance au-delà de son ancrage français ; l'isolement n'est pas profitable à un grand réseau qui doit pratiquer la coopération et le partage.

Enfin, l'enseignement français à l'étranger est la vitrine extérieure du savoir-faire éducatif français. Or, cette vitrine est pauvre, repliée sur l'enseignement général alors que notre enseignement technologique et professionnel est attendu sur des créneaux dont les émergents ont besoin, comme les formations de techniciens supérieurs. La frilosité actuelle est inexplicable, elle est contraire à la demande des partenaires

étrangers, dont certains sont prêts à y investir, ce qui montre que ce n'est pas seulement une question de coût pour l'Etat.

2.5. Former les enseignants, préparer l'avenir

Longtemps l'école française à l'étranger a fonctionné avec un grand nombre de professeurs détachés de l'Education nationale. Il faut évidemment tout faire pour qu'un nombre suffisant de ces professeurs, à condition de les choisir pour leur compétence et leur engagement, contribuent à l'animation de l'école française à l'extérieur, car ils sont un trait d'union et une garantie. Mais les choses changent, là aussi : le nombre de détachés n'augmentera pas en proportion des besoins, les écoles s'appuieront de plus en plus sur des professeurs recrutés localement. Par conséquent, les modes anciens de formation ne sont plus suffisants ; ils doivent céder la place à un effort immédiat et de grande envergure en direction de ces personnels. C'est une question de qualité, et d'exigence car les familles attachent aux qualifications universitaires et professionnelles des professeurs le prix qu'elles sont prêtes à mettre dans la scolarisation de leurs enfants. Ce sont les écoles supérieures du professorat de l'éducation (ESPE) qu'il faut mobiliser sur ce chantier pour construire « hors sol » des dispositifs qui répondront aux besoins de nos établissements et feront rayonner le savoir-faire éducatif français. En Amérique du nord, au Maroc, en Egypte, au Liban, la Mission laïque française en a pris l'initiative, convaincue de l'immense bénéfice de la ressource française dans cet enjeu éducatif majeur.

Prenons une autre image : l'école française à l'étranger est comme une plante dont les racines sont nationales, le feuillage international ; elle apprend tous les jours à s'adapter à la diversité des terreaux culturels, sociaux, économiques, et juridiques du monde. Elle annonce ce que devra être notre système scolaire de toute façon, pour procurer au pays l'ouverture et la mobilité internationales qui sont ses meilleures chances dans l'Union européenne et bien au-delà. Comment ne pas voir donc que les décisions à prendre pour la renforcer concernent de près la responsabilité et l'intérêt de l'Education nationale, dans sa propre réponse à la mondialisation ?

François Perret, Président
Jean-Christophe Deberre, Directeur général